

Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/chatenay-malabry/article/report-de-la-reconstruction-du>

Report de la reconstruction du centre social Lamartine

- Châtenay-Malabry
-

Date de mise en ligne : mardi 2 avril 2013

Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés

En décembre 2007 le conseil municipal approuve le principe de la reconstruction du centre socio-culturel Lamartine, l'actuel étant devenu trop exigü. Comme on peut le lire dans les comptes-rendus des conseils municipaux toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet ont été menées avec succès, que ce soit les études, l'obtention des subventions de la CAF et de la région, l'achat du terrain auprès de l'OPDHHS, l'obtention du permis de construire jusqu'à la désignation du cabinet d'architecte.

Pourquoi reporter la réalisation du centre social, l'épicerie sociale, l'espace de prévention santé, alors que le démarrage des travaux était prévu en 2012, le financement budgété et que le projet de reconstruction de l'école Jules Verne mis en cause était mené en parallèle et donc faisait partie des prévisions d'investissements tout comme le centre ?

Pourquoi ce report alors que le maire lui-même a défendu ce projet, les locaux actuels n'étant plus adaptés aux besoins de l'association du Centre Social Lamartine, a défendu la nécessité de construire une épicerie sociale et un centre de prévention santé, a prévu de reloger la maison des Sciences dans le centre actuel ?

En 2012 la raison du report est l'école Jules Verne. En 2013 la majorité municipale fait le choix de rénover le pavillon Jean Moulin.

Alors quid des études, des subventions, du terrain, du cabinet d'architecte ?

Quid des adhérents du centre social qui attendent une nouvelle structure pour leurs activités ? des chatenaisiens qui attendent l'épicerie sociale qui leur permettrait de garder leur dignité ? de l'espace de prévention santé pour tous et de la maison des Sciences dont le petit local a été détruit avec les tours de la Lutèce ?

Historique de la reconstruction du Centre Socio Culturel Lamartine

avec extraits des compte-rendus des conseils municipaux

20 décembre 2007 : approbation du principe de la reconstruction du Centre socio-culturel Lamartine. Demande des subventions auprès de divers organismes.

26 juin 2008 : subvention de la CAF : 465 264 Euros

Compte tenu de l'intérêt du projet, la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine nous a octroyé une subvention d'un montant de 465 254 Euros. La Caisse d'allocations familiales nous a fait parvenir le courrier de convention fixant les modalités de versement de cette aide financière ainsi que les obligations respectives des parties.

26 mars 2009 : conseil municipal dédié au budget 2009

Lancement d'opérations prévues dans le programme du mandat.

L'actuel Centre social Lamartine est hébergé dans des locaux non adaptés au développement de cette association. En 2007, est intervenu un accord sur le principe de l'opération suivi en juin 2008, d'une convention entre la ville et la CAF en vue d'une subvention d'investissement de 465 254 Euros. Le budget 2009 prévoit une somme de 125 000 Euros pour financer le lancement du concours de maîtrise d'oeuvre, ainsi que les frais de notaire liés à l'acquisition du terrain et les frais du bureau de contrôle (SPS, SSI). Les travaux eux-mêmes devraient avoisiner les 2 MEuros HT avec un début de réalisation l'année prochaine.

Report de la reconstruction du centre social Lamartine

17 décembre 2009 : coûts et subventions régionales

- Reconstruction du centre socioculturel Lamartine (Coût HT : 1 867 750 Euros, subvention régionale de 840 487 Euros).
- Construction d'une épicerie sociale (Coût HT : 404 250 Euros, subvention régionale de 181 912 Euros).
- Construction d'un espace prévention santé (Coût HT : 504 362 Euros, subvention régionale de 226 963 Euros).

Reconstruction du centre socioculturel Lamartine, extrait page 22

L'objectif est de disposer d'un nouvel équipement fonctionnel, attractif et prenant en compte l'évolution des pratiques et du concept des équipements socioculturels réactualisés en termes d'espaces et d'activités pour s'adapter aux nouvelles demandes et pratiques du public.

Certains principes spatiaux et de positionnement en termes de fonctionnement, d'accueil des publics et de sécurité, conditionnent la réussite de ce type d'équipement.

Sa vocation sera de s'adresser à l'ensemble de la population châténaisienne, et donc d'avoir un rayonnement sur l'ensemble du territoire communal, tout en conservant un axe social fort : équipement assurant une mixité sociale et oeuvrant pour le renforcement du lien social.

Le secteur sur lequel sera implanté le futur équipement est situé au coeur de la Cité-Jardins de la Butte Rouge, rue Lamartine.

Le futur centre socioculturel regroupe les activités de :

- centre de Loisirs sans hébergement pour les 6/12 ans
- accompagnement scolaire pendant les périodes de cours
- animations pendant les vacances d'été
- salle de spectacles
- ateliers de formation

Construction d'une épicerie sociale

L'épicerie sociale fonctionnera comme un magasin, où l'on choisit ses produits de première nécessité, étiquetés à leur valeur marchande, mais dont le prix à payer sera très inférieur à celui des commerces traditionnels. Ceci constituera une aide alimentaire temporaire pour des familles connaissant des difficultés financières.

Elle s'adressera à des personnes vivant en dessous des minima sociaux ou du seuil de pauvreté. En fonction du quotient « reste à vivre », un crédit d'achat sera alloué à la personne par le CCAS. Plus qu'une simple épicerie, ce sera aussi un lieu d'échange, d'écoute et de rencontres pour les bénéficiaires au travers des ateliers. Il s'agira surtout de faire passer de l'information sur des sujets comme l'alimentation, l'hygiène, la santé et - grâce à un travail social avec les familles, via une conseillère en économie sociale et familiale - de mener une action en terme d'aide à la gestion budgétaire.

Construction d'un espace prévention santé

Ce site sera un lieu de ressources destiné à promouvoir la santé de tous en fédérant les structures de prévention et de soin dans une dynamique de réseau.

Ce lieu sera prévu :

- pour informer : soutien dans la recherche d'information par de la documentation portant sur les thématiques majeures de prévention (accidents de la vie courante, nutrition, SIDA, alcool...),
- pour orienter vers des structures de prévention ou de soin plus spécialisées,
- pour animer et accompagner : déclinaisons locales des campagnes nationales et régionales de santé publique, animation d'ateliers (équilibre, nutrition, mémoire, relaxation, sommeil,...), expositions à thèmes.
- pour animer la cellule de coordination gériatrique.

L'unité de lieu avec l'épicerie sociale permettra des synergies et des actions communes (alimentation et santé par exemple) tout en mutualisant des espaces. Ainsi, le projet initial de l'espace prévention santé sera-t-il conforté par ce déménagement.

Report de la reconstruction du centre social Lamartine

25 mars 2010 : Achat du terrain (2000 m2) à l'OPHHS pour l'euro symbolique

Le terrain retenu se situe rue Lamartine, à proximité du collège Thomas Masaryk, entre deux immeubles d'habitation. Il est la propriété de l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS) qui, compte tenu de l'affectation prévue, accepte de nous le céder à l'Euro symbolique.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer l'acte d'acquisition,
- à déposer un permis de construire à vocation de centre socio-culturel d'épicerie sociale, d'espace prévention santé,
- et à réaliser les travaux.

Nous bénéficions donc de 2 000 m2 supplémentaires dans le patrimoine communal, achetés à un euro mais estimés par les Domaines à plus d'un million d'euros. Cette opération rentrera dans les statistiques et le bilan.

24 juin 2010

Superficies des différents lieux d'accueil et estimation des travaux au stade du programme :

- Centre social 649,92 m2 (210 m2 actuellement)
- Epicerie 159,72 m2
- Prévention santé 139,51 m2
- Espaces communs épicerie et centre de santé 53m2.

Le montant des travaux est estimé, au stade du programme, à 2 877 247 Euros HT soit 3 441 187 Euros TTC.

Il est proposé de retenir comme indemnité le montant de 10 358,00 Euros HT soit 12 388,00 Euros TTC, correspondant au résultat de l'élaboration d'une formule intégrant principalement le montant des travaux, le coût des honoraires de maîtrise d'oeuvre ainsi qu'un coefficient de complexité de 1,00 (Guide pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'oeuvre - Loi MOP) et 5.000 Euros TTC pour la maquette

mars 2011 Bilan des acquisitions Terrain - Subvention régionale

La Commune de Châtenay-Malabry a acquis cette parcelle, d'une superficie de 2 008 m2 à l'euro symbolique par acte authentique en date du 2 juillet 2010.

Le Conseil régional d'Île-de-France a approuvé la convention de réalisation pour la reconstruction du centre socioculturel Lamartine et attribué une subvention de 810 000 euros pour la réalisation de cet équipement en 2011.

mai 2011 Maître d'oeuvre Le groupement représenté par A5A Architectes a été retenu.

juin 2011

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire et de réaliser la construction du nouveau Complexe à vocation sociale rue Lamartine

- déposer un Permis de construire pour un nouvel équipement à vocation sociale rue Lamartine ;
- faire exécuter les travaux de construction ;
- effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.
« Les travaux pourront ainsi commencer dès l'année prochaine ».

2012 : Report centre social et épicerie sociale au profit de l'école Jules Verne

L'école Jules Verne pour un montant de 33 millions d'euros TTC va énormément impacter les budgets communaux et l'emprunt pour les trois ans à venir. Nous avons donc décidé de reporter la construction du centre social Lamartine

« Néanmoins, l'action du centre est remarquable et ce report ne l'empêche pas de continuer à fonctionner. Ce nouveau centre nous permettrait, certes, de disposer de locaux mieux adaptés encore que ceux existant aujourd'hui mais aussi, de regrouper l'espace de prévention santé et de créer une épicerie sociale. Ces établissements existent, ils fonctionnent et donnent satisfaction. Malheureusement, il était impossible de mener de front la rénovation de l'école Jules Verne et la construction du centre social : nous avons donc effectué un choix et la construction du centre social a été reportée. »

ier 2013 extrait du procès verbal du conseil municipal

2013 sera surtout celle du démarrage des travaux de reconstruction du groupe scolaire Jules Verne. Après un premier appel d'offres infructueux, qui a repoussé des travaux initialement prévus mi 2011, une nouvelle procédure a été menée tout au long de l'année 2012 : les travaux démarrent cet été.

nséquence : Quid de la maison des sciences ?

er 2010

La Maison des Sciences n'est pas installée dans la Cité-jardins de la butte Rouge, par contre elle déménagera pour s'y installer réellement - ce n'est pas le cas aujourd'hui puisqu'elle se situe sur l'avenue de la Division Leclerc. Où l'installerons-nous ? Je peux vous le dire ; elle investira les locaux beaucoup plus vastes de l'actuel centre social Lamartine, en accord avec la Maison des Sciences. Ils en sont d'ailleurs très heureux. Nous faisons dans la concertation !

embre 2011 page 27 Confirmation Maison des sciences dans les locaux de l'actuel centre Lamartine (216m2)

Comme je l'ai déjà précisé au sein de ce Conseil, lorsque le nouveau centre social Lamartine sera ouvert, cette association intégrera l'ancien centre. »

« Pour autant, votre intervention et votre évocation des surfaces soulèvent une question. Lorsque le projet a démarré, il n'existait pas de locaux dédiés. Par la suite, nous avons pu mettre à la disposition de l'association des locaux dans une des tours. Aujourd'hui, les actuels locaux commencent à s'avérer étroits, tellement l'activité a augmenté...

« Appartient-il à la ville de Châtenay- Malabry de construire éventuellement des surfaces de 300, 400 ou 500 m² afin d'accueillir les écoles des villes voisines ? Ces extensions seront alors supportées uniquement par le contribuable châtenaisien. Par conséquent, nous devons examiner jusqu'où nous pouvons aider au développement de cette association pour s'occuper des enfants de Châtenay-Malabry et des villes voisines.

Comme je l'ai signalé à Monsieur KROT ainsi qu'à l'inspecteur d'académie et à tous les signataires de la convention, la ville de Châtenay-Malabry n'a pas à payer pour tout le sud du département. D'autant que les villes voisines sont bien plus riches que nous.

Nous avons participé au développement de cette association : je m'en réjouis et je ne le regrette absolument pas. Si les 200 m² du centre social s'avèrent suffisants pour Châtenay-Malabry et le Plessis-Robinson, nous pouvons l'envisager ; en revanche, si d'autres communes viennent s'ajouter, et si on me réclame 500 m², ma réponse sera négative. »

Participation au sondage : Centre Lamartine ou Pavillon Jean Moulin ?

g: Illegal string offset 'id_auteur' in /var/www/alternc/c/cucm/SPIP191/plugins/auto/forms/v0.5.6/balise/forms.php on line

g: Illegal string offset 'id_auteur' in /var/www/alternc/c/cucm/SPIP191/plugins/auto/forms/v0.5.6/balise/forms.php on line

```
= 'spip.php?page=sondage&id_form=1' class='spip_in resultats_sondage' target="spip_sondage"
="javascript:window.open(this.href, 'spip_sondage', 'scrollbars=yes, resizable=yes, width=450, height=300'); return false;"
ress="javascript:window.open(this.href, 'spip_sondage', 'scrollbars=yes, resizable=yes, width=450, height=300'); return false;">
rÃ©sultats <form method='post' action='spip.php?page=article_pdf&id_article=165&id_donnee=0#form1'
e='multipart/form-data'>
name="page" value="article_pdf" type="hidden" /><input name="id_article" value="165" type="hidden" /><input
id_donnee" value="0" type="hidden" />
quel est votre choix ?
[Obligatoire] :
```

Entrez votre adresse mail [Obligatoire] : Veuillez entrer une adresse e-mail valide (de type vous@fournisseur.com). <input type='text' name='email_1' id='input-1-email_1' value='' class='email form!' size='40' />

Ne pas laisser ce champ vide :